



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 220-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.295

Déposée le : 12.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)
von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Mise en œuvre de la motion 247-2019 ; Combattre efficacement les néophytes et les plantes indésirables

Tous les points de la motion ci-dessus ont été acceptés par le Grand Conseil lors de la session de juin 2020, or jusqu'à présent, soit quatre ans plus tard, le motionnaire n'a aucune information qui permettrait de penser que le Conseil-exécutif a l'intention de mettre en œuvre la volonté du Parlement.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles actions précises ont été entreprises dans le sens de la motion depuis son acceptation ?
2. Pourquoi la motion n'a-t-elle pas été mise en œuvre ?
3. De quelle manière et dans quel espace-temps le gouvernement va-t-il mettre en œuvre chaque point de la motion ?

Destinataires
– Grand Conseil